

Direction générale des personnels
de l'enseignement de la Communauté
française

Aux chefs des établissements
d'enseignement de plein exercice organisé
par la Communauté française

Service général des statuts et
de la carrière des personnels

Direction de la carrière des personnels

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Tel : 02/413.23.11
Fax : 02/413.39.35

25535

Votre correspondant : Mme Anciaux.

Ext : 3943

Nos réf : 03 /J.A./D.C./G.D./F.DL.

Bruxelles, le 31 janvier 2001

OBJET: Attribution des compléments de charge.

Je vous rappelle les dispositions de l'article 26 bis § 2 du statut qui prévoient que les membres du personnel nommés à titre définitif ou désignés en qualité de temporaire prioritaire à qui n'a pu être confiée une fonction à prestations complètes peuvent demander un complément de charge avant le 1er mars .

Ces dispositions ne concernent que les membres du personnel qui, depuis leur nomination à titre définitif, n'ont jamais pu obtenir des prestations complètes dans la fonction pour laquelle ils sont nommés, et les temporaires prioritaires qui, pour l'année scolaire 2000-2001, n'ont pas obtenu une charge complète.

Cette demande doit être introduite, à l'aide du formulaire ci-annexé, par pli recommandé, à l'adresse suivante:

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière
boulevard Léopold II, 44
bureau 3 E 346
1080 BRUXELLES

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général,



F. DE LAET

9. Prestations actuelles:

Établissements	Fonction(s) 	Nombre d'heures					
		A titre définitif	en complément de charge	en complément d'horaire	en complément d'attribution	en qualité de temporaire prioritaire	en qualité de temporaire

Date :

Signature :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE.

Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française

DEMANDE DE COMPLEMENT DE CHARGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2001 - 2002

1. Nom, prénom épouse
2. Adresse: rue N°
- Code postal Localité
3. Numéro de téléphone éventuel
4. Diplôme (s) (avec précision des langues pour les diplômes en langues romanes et en langues germaniques)
-
- Options •
5. Etes-vous nommé (e) à titre définitif ? OUI / NON (1)
Avez-vous la qualité de temporaire prioritaire ? OUI / NON (1)
6. A quelle fonction
Dans cette fonction, veuillez préciser :
la spécialité
- Le niveau Le degré
7. A quel établissement êtes-vous affecté (e) en qualité de définitif ou de temporaire prioritaire ?
.....
8. Nombre d'heures pour lequel vous êtes rémunéré (e) dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé(e) à titre définitif ou désigné(e) en qualité de temporaire prioritaire et affecté(e) à l'établissement visé au point 7:
.....
9. Prestations actuelles:
Voir le tableau ci-annexé.

Date,

Signature,

(1) Biffer la mention inutile.